



Locataire ma maison est en vente

Par Coco_apopo

Bonjour,

Ma propriétaire a mis en vente sa maison où nous sommes actuellement locataire. Nous devons être partie pour le 4 avril 2024. Nous avons actuellement trouver une maison disponible pour septembre..la maison étant en vente, à ton tout de même un préavis de 3 mois ? Car nous n'avons pas la possibilité financière de payer 3 mois de préavis, plus le nouveau louer et caution et loyer d'avance ..

Merci

Par Isadore

Bonjour,

Avez-vous reçu un congé du bailleur () ? Si oui, vous pouvez partir à tout moment pendant la durée du préavis : six mois avant la fin du bail si c'est en vide, trois mois si c'est en meublé.

Le locataire qui a reçu un congé ne doit pas de préavis à son bailleur.

Si vous n'avez reçu de préavis dans les règles, vous pouvez rester.

Par janus2

Nous devons être partie pour le 4 avril 2024.

Bonjour,

Donc à priori, l'échéance du bail est le 4 avril, ce qui signifie que le préavis de 6 mois du bailleur ne commence que le 4 octobre.

Vous ne pourrez partir sans avoir de préavis à respecter qu'à partir du 4 octobre. Pour l'instant, si vous donnez congé, vous avez bien un préavis à respecter.

Par Coco_apopo

Bonjour merci de votre réponse. Du coup si je pars le 4 octobre je n'ai pas de préavis à faire ? Merci de votre réponse

Par Coco_apopo

J'ai reçu une lettre recommandée pour dire qu'elle vend sa maison, que j'ai jusque là fin du bail pour partir soit le 4 avril